

Procès-verbaux de la Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017, 17 h

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Est absent : M. Mario Gauthier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un représentant à la table des maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
3. Dossiers des inondations printanières 2017 – Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada au nom de la Division du Québec
4. Gestion du personnel – mouvements de personnel – décembre 2017
5. Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison – appel d'offres numéro 2017-STP-07 – Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée
6. Autorisation d'appel d'offres pour services de conciergerie de l'hôtel de ville
7. Dossier des inondations historiques printanières 2017 – Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 607 991 – 199, rue Létourneau – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
8. Dossier des inondations historiques printanières 2017 – Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 607 952 – 19, chemin de la Pointe-au-Sable – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
9. Dossier des inondations historiques printanières 2017 – Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 609 029 – 135, chemin de la Baie-Quesnel – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
10. Dossier des inondations historiques printanières 2017 – Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 624 – 34, rue Denise – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
11. Dossier des inondations historiques printanières 2017 – Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 658 – 66, rue Josée – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire
12. Période de questions allouée aux personnes présentes
13. Levée de la séance



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017, 17 h

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2017-12-459

Nomination d'un représentant à la table des maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu de désigner M. Hans Gruenwald Jr., maire, ou en son absence, le maire suppléant, à titre de représentant de la Ville de Rigaud à la table des maires de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-460

Dossier des inondations printanières 2017 - Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada au nom de la Division du Québec

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser la signature, par M. Hans Gruenwald Jr., maire, ou en son absence, M. Danny Lalonde, conseiller, et Mme Hélène Therrien, greffière, ou en son absence, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière, pour et au nom de la Ville de Rigaud, du protocole d'entente pour l'accompagnement de la Ville dans un processus de relocalisation des citoyens sinistrés à moyen et à long terme, avec le Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada au nom de la Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-461

Gestion du personnel – mouvements de personnel – décembre 2017

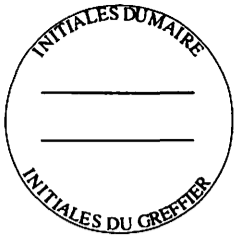
Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner les embauches du personnel suivant :

**Embauches
(LCV, article 73.2.)**

Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE				
Tanya Raymond	Pomprière-préventionniste et inspectrice	10 novembre 2017 *	Entente de travail des pompiers à temps plein	Temps plein
Joé St-Denis	Pompier-préventionniste et inspecteur	21 novembre 2017	Entente de travail des pompiers à temps plein	Temps plein

* Conditionnellement à l'obtention de son AEC prévention des incendies (2018-2019)

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017,
17 h**

2017-12-462

**Octroi du contrat pour la fourniture de chlorure de sodium et la livraison –
appel d’offres numéro 2017-STP-07 – Mines Seleine, une division de K+S Sel
Windsor Ltée**

Attendu que 2 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

Attendu que 2 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d’appels
d’offres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d’octroyer le contrat pour la
fourniture de chlorure de sodium et la livraison – appel d’offres 2017-STP-07, au
plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Mines Seleine, une division
de K+S Sel Windsor Ltée, au prix de 79,24\$/T.M., et ce, avant toutes taxes
applicables. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l’unanimité

2017-12-463

Autorisation d’appel d’offres pour services de conciergerie de l’hôtel de ville

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, conformément aux articles 573
et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d’autoriser la préparation et le lancement
d’un appel d’offres pour services de conciergerie de l’hôtel de ville.

Adoptée à l’unanimité

2017-12-464

**Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain
pour allocation de départ – lot numéro 3 607 991 – 199, rue Létourneau – et
mandat à M^e Diane Pharand, notaire**

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville
de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d’une zone d’intervention spéciale sur notre territoire par le
Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d’allocations de départ ;

Attendu que l’ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer
ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 199 de la rue Létourneau est visée par la zone
d’intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d’une allocation de départ ;

Attendu que le programme d’aide financière spécifique relatif aux inondations
survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le
propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence
principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une
aide financière égale à la valeur de l’évaluation municipale uniformisée du terrain,
en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit
programme ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017,
17 h**

Attendu que la propriétaire du 199 de la rue Létourneau a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 607 991 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 607 991 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108;
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente, et
5. Le tout conditionnel à ce que le propriétaire signe une reconnaissance de dette avec engagement à rembourser la somme due à la Ville de Rigaud au Programme des installations septiques dès réception du paiement du ministère de la Sécurité publique pour son allocation de départ.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-465

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 607 952 – 19, chemin de la Pointe-au-Sable – et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

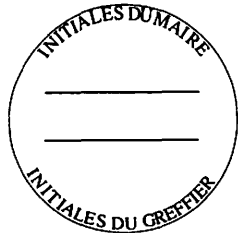
Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 19 du chemin de la Pointe-au-Sable est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que la propriétaire du 19 du chemin de la Pointe-au-Sable a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 607 952 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017, 17 h

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 607 952 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108;
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente, et
5. Le tout conditionnel à ce que le propriétaire signe une reconnaissance de dette avec engagement à rembourser la somme due à la Ville de Rigaud au Programme des installations septiques dès réception du paiement du ministère de la Sécurité publique pour son allocation de départ.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-466

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 609 029 – 135, chemin de la Baie-Quesnel – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 135 du chemin de la Baie-Quesnel est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que le propriétaire du 135 du chemin de la Baie-Quesnel a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 609 029 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017,
17 h**

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 609 029 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108;
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente, et
5. Le tout conditionnel à ce que le propriétaire signe une reconnaissance de dette avec engagement à rembourser la somme due à la Ville de Rigaud au Programme des installations septiques dès réception du paiement du ministère de la Sécurité publique pour son allocation de départ.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

M. Danny Lalonde, conseiller, prend son siège

2017-12-467

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 658 – 66, rue Josée – et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 66 de la rue Josée est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que les propriétaires du 66 de la rue Josée ont décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 658 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017,
17 h**

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 658 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108;
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente, et
5. Le tout conditionnel à ce que le propriétaire signe une reconnaissance de dette avec engagement à rembourser la somme due à la Ville de Rigaud au Programme des installations septiques dès réception du paiement du ministère de la Sécurité publique pour son allocation de départ.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

2017-12-468

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 624 – 34, rue Denise – et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 34 de la rue Denise est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

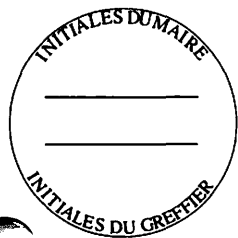
Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que les propriétaires du 34 de la rue Denise ont décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 624 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 624 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 4 décembre 2017,
17 h**

3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108;
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente, et
5. Le tout conditionnel à ce que le propriétaire signe une reconnaissance de dette avec engagement à rembourser la somme due à la Ville de Rigaud au Programme des installations septiques dès réception du paiement du ministère de la Sécurité publique pour son allocation de départ.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2017-12-469

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 22.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière